

Une des expériences les plus salutaires que les êtres humains peuvent faire dans notre société qui devient de plus en plus urbanisée, polluée et bruyante, c'est de s'isoler, ou d'être en mesure d'obtenir la paix, la tranquillité et un peu de solitude. Je suis assez vieux jeu pour croire que la solitude est un bienfait qui guérit non seulement le corps, mais aussi l'esprit. C'est une des choses essentielles que les gens doivent obtenir de temps à autre afin de faire l'expérience des loisirs au véritable sens du mot.

Je recommande donc instamment au gouvernement de songer attentivement à affecter d'autres superficies à des parcs nationaux, même si ces endroits ne peuvent être mis en valeur maintenant. Le coût des terres va augmenter et plus on retardera, plus la chose sera difficile à faire. Diverses exploitations seront mises sur pied et le milieu sera détruit. Il sera alors trop tard pour tirer profit de ces endroits. Je recommanderais fortement au ministre, s'il était ici, de songer à la nécessité de prendre dès maintenant des initiatives, afin de protéger nos futures générations.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je désire faire quelques remarques relativement au bill C-152, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux». J'ai lu avec intérêt ce projet de loi et, dans son ensemble, j'estime qu'il mérite qu'on s'y intéresse de très près, puisqu'il s'agit là d'un sujet assez important, savoir le développement et l'exploitation des terrains de villégiature, la préservation de notre faune et la mise en valeur de nos ressources naturelles.

J'aimerais surtout m'en tenir à l'aspect québécois du problème. J'ai entendu mon préopinant rappeler que le Québec n'était peut-être pas une province comme les autres, qu'il ne jouissait pas de l'avantage d'avoir des parcs nationaux et que, comparativement à d'autres provinces, les richesses naturelles demeureraient inexploitées.

A ce sujet, on se souviendra du problème du fameux parc Forillon en Gaspésie. Le gouvernement fédéral fait des démarches, depuis quelque temps, en vue d'y aménager un parc national. D'autre part, le gouvernement du Québec fait des démarches et fait effectuer des études en vue d'aboutir à l'aménagement éventuel de ce parc, qu'il ne veut pas «national», bien qu'il soit prêt à accepter que les fonds viennent du gouvernement fédéral.

Voilà ce qu'on pourrait appeler une chicane constitutionnelle entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement fédéral. Pendant tout ce temps, nous n'avons pas encore de parc national au Québec.

[L'hon. M. MacLean.]

Monsieur l'Orateur, il est grand temps que nous cessions nos querelles constitutionnelles, surtout lorsqu'il s'agit de développer une région du pays ou de mettre en valeur des ressources naturelles, comme dans le cas de l'aménagement d'un parc national en Gaspésie. La Gaspésie est une région sous-développée, où seule l'industrie du tourisme peut assurer un certain revenu, encore que très modeste, à la population.

D'une part, le gouvernement du Québec dit que c'est la faute du gouvernement d'Ottawa, qui refuse de négocier, et Ottawa ne veut pas non plus négocier en vue d'en arriver à un compromis acceptable.

D'autre part, le ministre du gouvernement fédéral dit: Nous ne pouvons acquiescer entièrement à la demande du gouvernement provincial, étant donné tel article de la constitution, étant donné les inconvénients que cela pourrait entraîner ou étant donné tel ou tel précédent.

Il en résulte, évidemment, que nous n'avons pas de parcs fédéraux au Québec. Or, plus de 335 millions de dollars ont été dépensés dans d'autres provinces, au chapitre de l'établissement et de l'aménagement de parcs nationaux, mais, pour le Québec, zéro!

• (9.30 p.m.)

Il me semble que si le gouvernement provincial n'est pas raisonnable à l'égard de cette question, le gouvernement fédéral, quant à lui, demeure coi et ne réagit en aucune façon aux problèmes et aux injustices qui en résultent.

Il est grand temps qu'on se réveille et qu'on se dise, une fois pour toutes, qu'au Québec comme dans les autres provinces, il faut développer nos ressources naturelles et en tirer parti, en vue de donner un essor convenable à l'industrie du tourisme. Il est grand temps que l'on cesse de faire de la petite politique et de se relancer la balle. Au fait, nous avons des richesses, comme les forêts, les lacs et la faune, mais toutes ces choses se gaspillent, car on ne se soucie pas de les mettre en valeur.

Mes préopinants avaient un peu raison, mais je ne suis pas d'accord avec eux, lorsqu'ils disent que cela est en grande partie attribuable à l'attitude du gouvernement provincial. Il est facile pour le gouvernement fédéral de dire que c'est uniquement le gouvernement provincial qui est en faute, mais une étude soignée de la question nous fait réaliser que le problème est des deux côtés.

Chaque fois que l'on étudie un projet de loi aussi intéressant que le bill C-152, on ne peut toujours être tous d'accord, mais aucun